

# La MUTUALISATION

- La mutualisation des services entre la CCFG et ses communes membres

Novembre 2015



# Le contexte intercommunal : création de la CCFG EN 2006

## Compétences

Réglementaire : Statuts de la CCFG pour transfert de compétences

Rapport de la CLETC et délibération CCFG et communes d'approbation du rapport de la CLETC.

Détermination des Attributions de compensation

## Biens

Réglementaire : art. 5211-5 III du CGCT « les biens doivent être mis à dispo pour exercer les compétences transférées »

Délibération CCFG + Communes de 2006 : Procès verbal de mise à disposition des biens

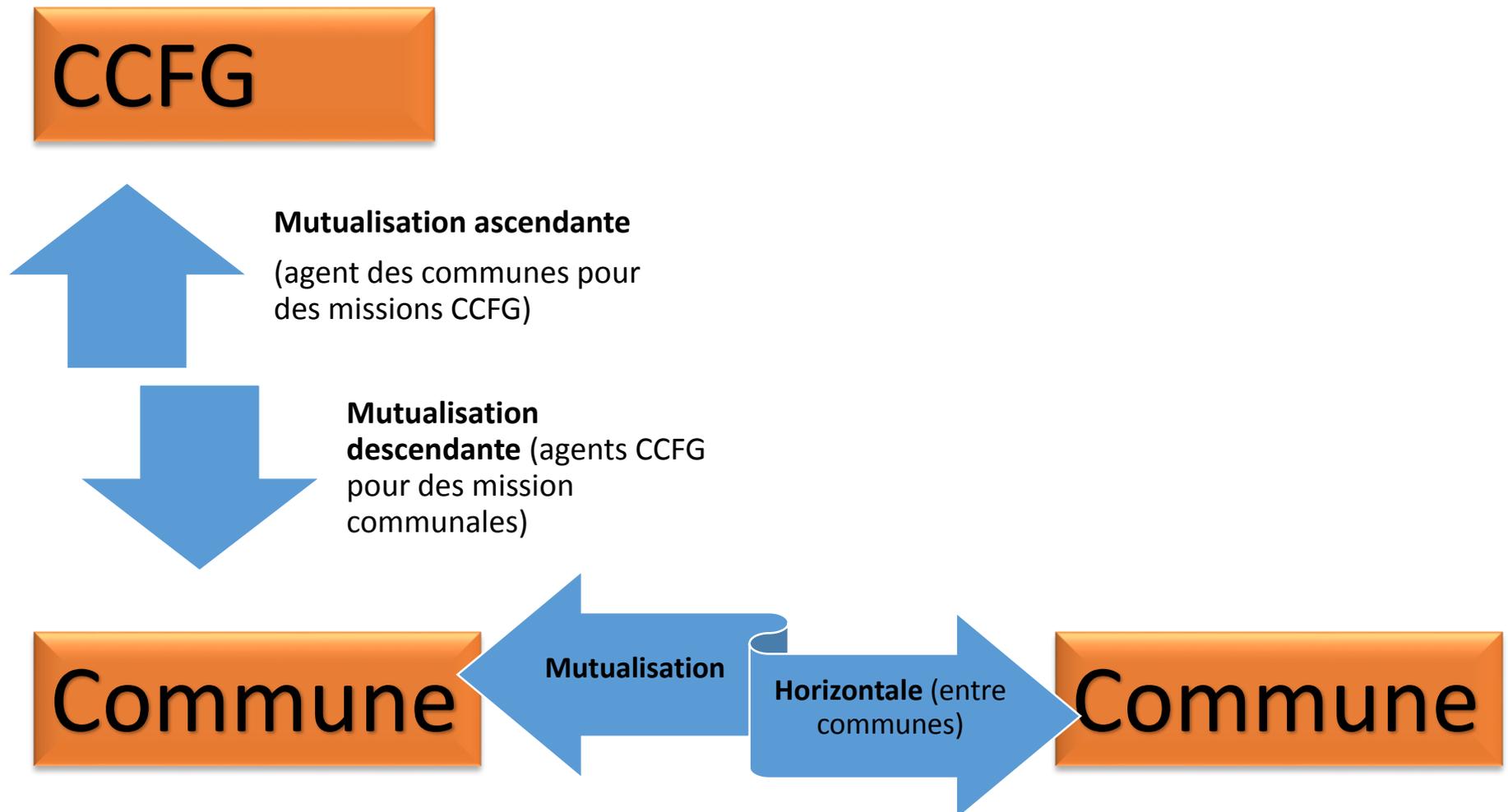
## personnes

Réglementaire :

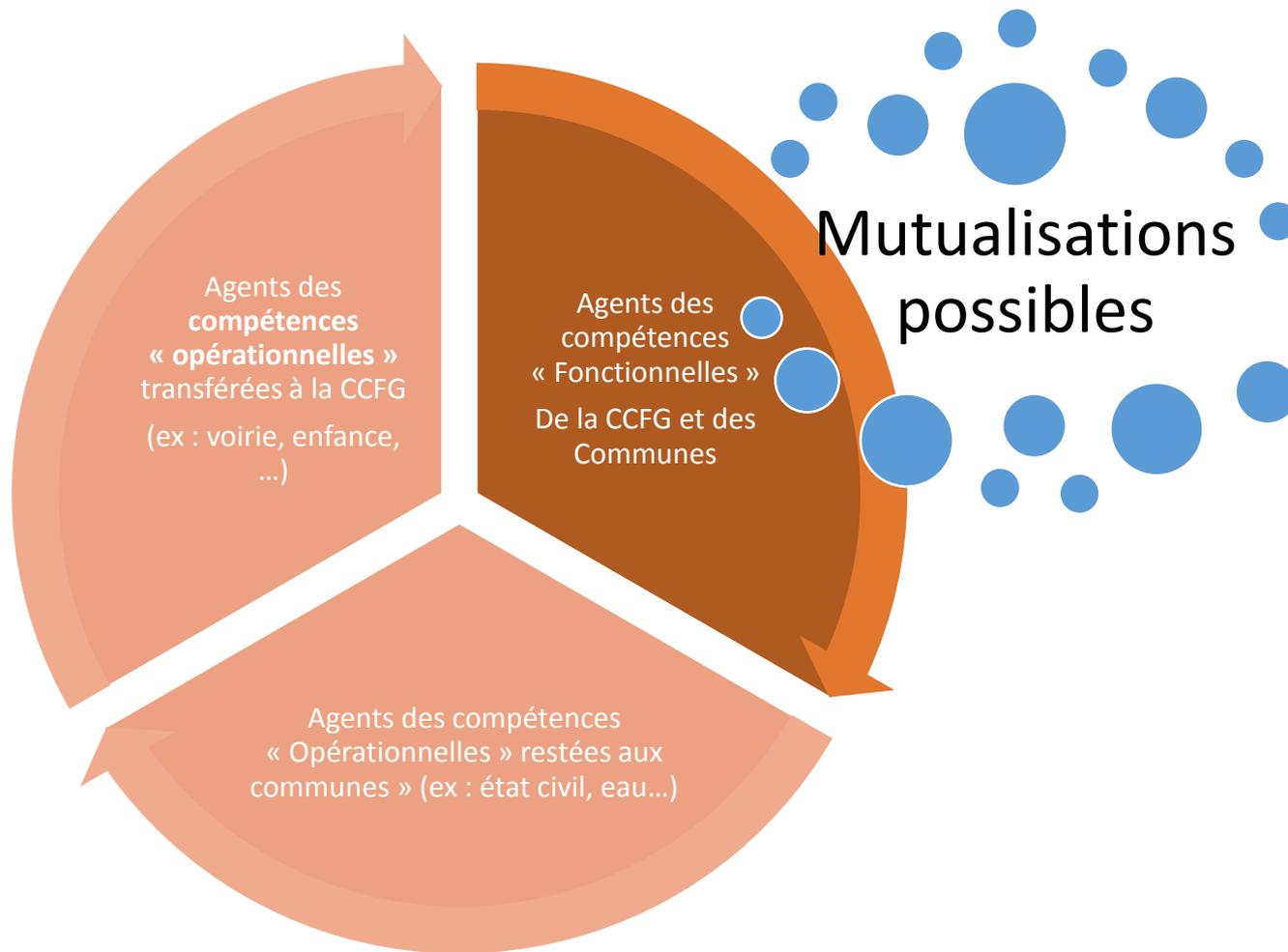
- Transfert automatique des personnes sur les compétences (conséquence des statuts)
- + délib mise à dispo des personnes non transférées (accord entre les communes)

- Changement d'employeur pour les agents sur compétences opérationnelles
- Délibération CCFG et commune de 2006 : Mise à disposition des personnes non transférées (devaient être suivies de conventions de mises à disposition et remboursement des frais)

# La MUTUALISATION : rappel



# La MUTUALISATION : rappel



# Le rapport de mutualisation à présenter en conseil avant le 31/12/15

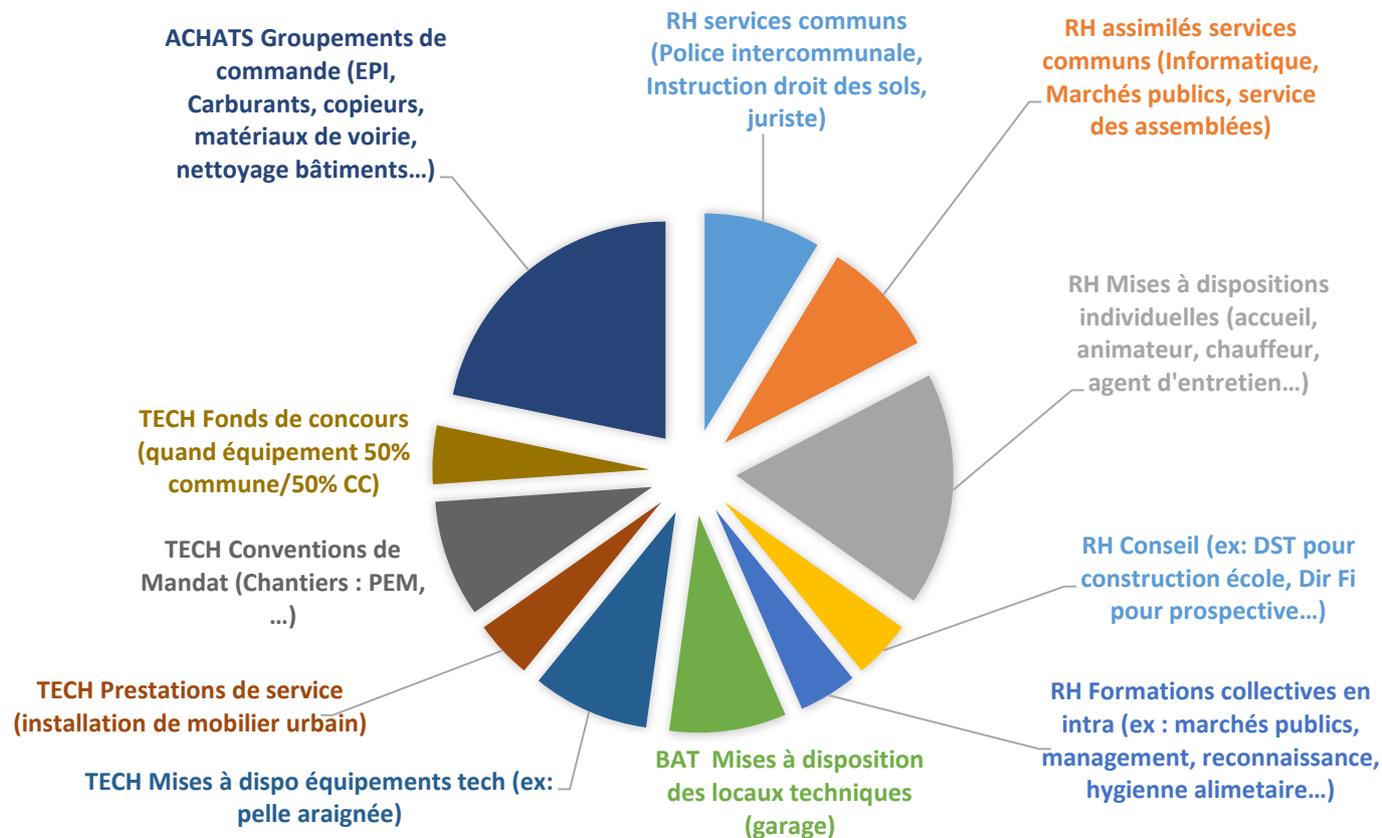
- Le Rapport de mutualisation
  1. Contexte : la CCFG
  2. Etat des lieux de la mutualisation au 31/12/2014 :
    - 1. Pluralité technique de la mutualisation :**
      - Mutualisation d'équipements et de locaux
      - Groupements de commandes
      - Conventions de mandat...
    - 2. Pluralité des formes de mutualisation des moyens humains :**
      - Mises à dispositions de personnes, de services,...
      - Service commun
      - Service mutualisé (plateforme technique de services ayant le même métiers)
      - Prestations
      - ...

➤ *Voir Schéma slide suivant*



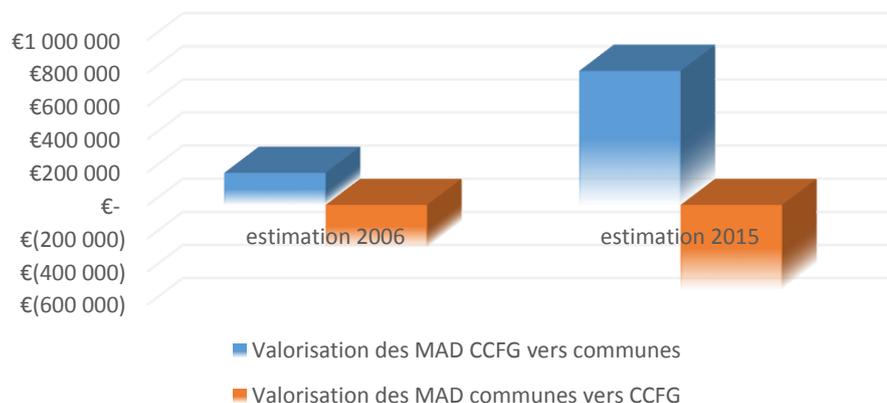
# Etat des lieux de la mutualisation : une multitude de formes possibles

## LES DIFFERENTES FORMES DE MUTUALISATION ENTRE LA CCFG ET SES COMMUNES MEMBRES



# Etat des lieux de la mutualisation

## ESTIMATION DES FLUX CROISÉS CCFG - COMMUNES



- L'estimation des services rendus entre collectivités :
  - Une inversion de la tendance depuis 2006 : la Communauté de Communes assure aujourd'hui plus de mises à disposition de ses moyens humains aux communes que l'inverse estimée à la création de l'EPCI
  - Une tendance lourde qui s'inscrit dans :
    - Une demande croissante de technicité imposée aux services des communes
    - Un niveau RH d'expertise existant à l'EPCI pour certains besoins ponctuels
    - L'EPCI qui porte la charge de la croissance des services, avec un coût RH valeur 2015 supérieur à la valeur 2006
    - ...

# Le rapport de mutualisation : le volet prospectif « Schéma de mutualisation »

- Rapport de mutualisation (suite)

## 3. Les perspectives : le schéma de mutualisation

1. La régularisation à court terme des pratiques existantes, encadrée par la loi Notre
  - ✓ Ex : Marchés publics (d'une plateforme technique commune à un service commun), Entretien des bâtiments (mutualisation des 40 agents de nettoyage recensés entre la CC et ses communes membres), Fêtes et manifestations (mises à dispo des agents en charge des chapiteaux)
2. L'intégration de nouvelles compétences opérationnelles à l'intercommunalité
  - ✓ GEMAPI, Eau, Assainissement...
3. Les projets de « Service commun » à moyen terme
  - ✓ secrétariat général, garage, finances...
4. ...
  - Avec pour chacun des services le panel de forme de mutualisation possible



# Le rapport de mutualisation : suivi et mise en oeuvre

- Rapport de mutualisation (suite)
- ## 4. Le suivi
- Rapport annuel d'avancement du schéma

La mise en œuvre opérationnelle :

✓ une « convention cadre » CCFG / Communes pour la mise à disposition des services respectifs

« La CCFG et la Commune s'engage à mettre réciproquement leurs services à disposition »

- ✓ « Accord local » de la mutualisation
- ✓ Souplesse, valable toute l'année
- ✓ Transparence des flux croisés entre EPCI et Commune(s)
- ✓ Transfert de l'autorité fonctionnelle des agents, et de la responsabilité
- ✓ Nécessite toutefois encore des MAD individuelles en mode ascendant.





COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES **Faucigny  
Glières**

---

Procédure de saisine et justificatifs pour la réalisation des travaux :

Sollicitation du psdt / Maire (= transfert de la responsabilité fonctionnelle)



Suivez-nous sur:





COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES **Faucigny  
Glières**

## SOLLICITATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICE

DATE DE LA DEMANDE :

COLLECTIVITE / SERVICE :

ACTION SOUHAITEE POUR LE :

\*\*\*\*\*

DOMAINE :

Voirie

Chantier d'insertion

Marchés publics

Urbanisme/ foncier

Ressources humaines

Environnement

ACTION SOUHAITEE :

DUREE PREVISIONNELLE :

PERSONNE RESSOURCE :

COUT DU SERVICE :

	Charges de personnel	Frais généraux	Soit coût unitaire à l'heure
Cadre de direction	45 €	+12%	50.40 €
Chef de service/ technicien	27 €	+12%	30.24 €
Agent (voirie, chauffeur, propreté, bâtiment, espaces verts)	21 €	+12%	23.52 €
Chantier d'insertion	8 €	+12%	8.96 €
Agent d'entretien	16 €	+12%	17.92 €

CATEGORIE DE SERVICES	PREVISIONNEL (NBRE D'HEURES)	DEFINITIF (NBRE D'HEURES)
Cadre de direction		
Chef de service/ technicien		
Agent voirie		
Chauffeur		
Propreté		
Chantier d'insertion		
Bâtiment		
Espaces verts		

Suivez-nous sur:



Merci de votre attention

[www.ccfg.fr](http://www.ccfg.fr)

Suivez-nous sur:

